



CASTELNAU MAGNOAC

Edition 2012 Bulletin municipal n° 9

Tél. : 05.62.39.80.62 Fax : 05.62.39.80.19 Mail : mairie-castelnau-magnoac@orange.fr Site : www.castelnau-magnoac.fr

Sommaire

Editorial de Mr le Maire..... P. 2-3

Réalisations

- ◆ Stade..... p. 4
- ◆ Pavillon Sévigné..... p. 4
- ◆ Cimetière..... p. 4-5
- ◆ Mairie p. 5
- ◆ Voirie..... p. 5
- ◆ Logement communal..... p. 5
- ◆ L'assainissement collectif p. 6-7

Dossiers

- ◆ Acquisition des biens CAZALAS p.8
- ◆ Lotissement communal p.9
- ◆ La vie scolaire p.10-11
- ◆ Le service « Eau – Assainissement »..... p.12-13
- ◆ Collecte des déchets, environnement..... p.14-15
- ◆ Actions intercommunales à Castelnaud..... p.16-17
 - ↳ La Maison de Santé et le Groupe Vétérinaire
 - ↳ Le cabinet de kinésithérapie
 - ↳ Le bâtiment d'accueil alternatif
- ◆ Le lac du Magnoac p.18-19

En bref p.20-21

Bon à savoir !..... p.22-24

Etat Civil p. 24

En page détachable

- ↳ Vos services publics
- ↳ Vos associations
- ↳ Vos services de santé – les URGENCES
- ↳ Vos services enfants – ados



Castelnaud vu depuis Larroque



L'Eglise vue depuis le haut de la Tour



Vue aérienne de Castelnaud

Conception et réalisation : Mairie
Impression : Imprimerie Ricaud à Lannemezan



Editorial de

*Chers habitants de Castelnau,
Chers amis,*

Ce bulletin municipal va nous donner l'occasion de nous retrouver pour faire un point d'étape de la vie de notre village auquel nous sommes tous très attachés.

Parler de notre village,

- C'est avoir rendez-vous avec les événements et les actes du passé lointain ou récent,*
 - C'est de l'émotion enchevêtrée avec de la passion et de l'amour,*
 - C'est parler de la trace laissée par nos actes,*
 - C'est le souvenir de ceux qui nous ont quittés après avoir aussi laissé leur empreinte dans nos murs et nos cœurs.*
- Ce doit être un moment de pause, où avec modestie et objectivité, on se doit de faire un bilan de la mise en œuvre de nos choix politiques pour la gestion de notre cité.*

Les très lourds travaux d'assainissement ont vu une deuxième tranche se terminer pour laisser place à la troisième, en cours de réalisation.

L'entrée de Castelnau par la 929 à Carrolé est enfin terminée avec une Maison de Santé "dont le cœur bat à plein régime pour le bien de tout le Magnoac".

Un centre de Kinésithérapie sera opérationnel dans la grange Morère que notre commune a vendue à la Communauté de Communes.

Sévigné a retrouvé sa superbe pour accueillir dignement les aînés de l'Élan du Magnoac, et autres réunions.

En dehors des travaux courants d'entretien de notre patrimoine, il est un choix fait par notre municipalité qui me paraît être particulièrement fort pour le devenir de notre village : l'achat de la succession Cazalás.

Ainsi, grâce à cette opération, Castelnau va pouvoir, dans le cadre d'une gestion maîtrisée du foncier, accueillir de nouveaux habitants. En effet, sont créés 25 lots à usage d'habitation (ces travaux sont en cours de réalisation).

Cet achat concerne également l'ensemble immobilier comprenant la pharmacie et des appartements, pour lequel nous avons déjà effectué des travaux importants sur la toiture afin de garantir la pérennité de ce très beau bâtiment.



Mr le Maire

Enfin, la forêt comprise dans cette succession, permet désormais de relier notre village au lac. (Une vente de bois a déjà été effectuée). Des sentiers aménagés mèneront vers celui-ci qui, lui aussi, en 2012, verra l'installation de trois pontons (un pour les activités nautiques, et deux pour la pêche).

Notre village, au travers de cet investissement s'est donné les moyens d'affronter l'avenir en toute sérénité, permettant ainsi aux générations futures de disposer de tous les atouts d'un développement durable.

J'ajouterais que des aides publiques très conséquentes provenant essentiellement de l'Etat, sensible à notre projet de développement, ont permis d'assurer la réalisation de cette opération dans des conditions financières tout à fait raisonnables.

2011, comme vous avez pu le constater, a été une année où la fiscalité locale a légèrement baissé attestant ainsi, que nos dossiers ont été bien défendus et par là même, bien accompagnés par des aides extérieures.

Dans cette période de crise qui va, hélas nous toucher tous, nous n'allons pas pour autant sombrer dans l'immobilisme. Bien au contraire, portés par un dynamisme, fruit des engagements des années précédentes, nous allons continuer à façonner notre environnement pour garantir votre confort et protéger notre économie locale.

Dans nos murs, bien que propriété de la Communauté de Communes, la Résidence St Joseph sera transformée en lieu d'accueil alternatif, renforçant la qualité des services dans le domaine de la Santé,

Les logements Sévigné, seront très prochainement transformés...

Ensemble, nous continuerons à être audacieux en bâtissant notre Castelnau de demain.

Il n'est pire danger pour l'avenir, que d'être des acteurs passifs et consentants d'une histoire aveugle, écrite par d'autres. Nous le ferons ensemble avec humanisme, en réservant, dans cette période difficile, une écoute particulière à ceux qui auront besoin de notre solidarité.

Il n'est jamais trop tard... A VOUS TOUS, BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2012 !

Bernard VERDIER

Réalisations... Réalisations...

STADE : Améliorations et mise aux normes

Le stade a subi, ces dernières années, de multiples travaux :

- agrandissement du clubhouse (photo 1)
- recul et remplacement des barrières de sécurité,
- installation de 2 bancs couverts pour les joueurs remplaçants,
- mise au normes et enfouissement de l'éclairage extérieur,
- remplacement des filets de protection,
- aménagement de places de parkings,
- local d'accueil-guichet (le bosquet situé à l'arrière a été nettoyé dans le cadre d'un chantier de jeunesse) (photo 2),
- buvette agrandie sous les tribunes (photo 3).



Ces aménagements permettent l'accueil aux normes, de rencontres sportives de haut niveau (championnats d'Europe Junior en 2011 par ex.).

Réhabilitation « Sévigné » : on continue !

Progressivement, le bâtiment Sévigné subit un vrai lifting.

Après les façades et les abords extérieurs, la création de garages, c'est la réfection totale de la toiture qui a été effectuée en 2009 par l'entreprise locale de charpentes Michel NAVAILH. La qualité des ardoises, supérieure à l'ancienne, est Identique à celle de la mairie et des extrémités de la salle des fêtes, formant ainsi une unité dans le bâti communal. Le coût de cette nouvelle charpente a été de 41 126.85 € TTC.

L'extérieur terminé, il fallait alors démarrer la réfection intérieure. La première salle, côté rue, est terminée et opérationnelle depuis peu, transformée en salle de réunion fonctionnelle.

Le montant de ces travaux est de 117 921.04 € TTC.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Michel NAVARRE de Lannemezan (6 745.32 € TTC) qui a suivi la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Ces travaux ont été subventionnés par la Région (FRI), l'Etat (DGE) et le Conseil Général (FAR) à hauteur de 72 %.



Ce début 2012, la deuxième salle, à l'Est du bâtiment, actuellement en cours de travaux (isolation thermique, remplacement de menuiseries et des radiateurs électriques) par les agents intercommunaux, sera elle aussi très vite mise à disposition à nouveau.



Enfin, et pour clore l'ensemble de ces réalisations, 2012 verra la réhabilitation de l'ensemble du second bâtiment (qui abritait l'ADMR notamment), pour y accueillir très vite de nouveaux espaces à louer par la municipalité.

CIMETIERE : création d'un columbarium et

Pour répondre à la demande croissante de dépôt d'urnes funéraires au cimetière, un columbarium a été édifié dans la partie nouvelle du cimetière.



Réalisations... Réalisations...

Travaux mairie

Comme pour le programme de travaux effectués sur les bâtiments « Sévigné », la mairie a subi une entière rénovation, et ce, en plusieurs phases de travaux.

Rapide bilan des deux premières tranches de travaux :

La complète réhabilitation de l'intérieur des locaux permet aujourd'hui à ce beau bâtiment d'être utilisé dans son intégralité et de procurer de nouvelles sources des loyers à la Commune.

Le rez-de-jardin est loué à l'Association de Développement Agricole des Coteaux du Magnoac (ADACM) ;

- Le rez-de-chaussée est réservé au fonctionnement de la mairie ;
- La grande salle du 1^{er} étage a conservé sa vocation de salle du Conseil Municipal, de salle des mariages et réunions ; les autres espaces étant occupés par les bureaux du Syndicat Mixte du Pays des Coteaux ;
- Les espaces sous pente du 2^{ème} étage, locaux de caractère, sont loués à des associations (Yoga, Biokinésie, Sophrologie).

La réfection de la toiture a été réalisée en ardoises de qualité supérieure, toujours dans un souci d'uniformité des toitures de bâtiments communaux.

Troisième tranche de travaux terminée : les façades ont été restaurées et mises en valeur. Les blocs de molasse, matériau typique



des édifices du Magnoac, ont retrouvé leur teinte et leur beauté initiale, par un nettoyage à haute pression d'eau, puis restaurés à l'ancienne (enduit à la chaux et sable du Magnoac). Ces travaux ont été confiés à l'entreprise LOUGE de Saint-Gaudens (31) pour un coût de 94 656.51 € TTC subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil Général.

Une quatrième et dernière tranche sera mise en œuvre prochainement, et concernera l'aménagement des abords extérieurs du bâtiment.

du Jardin du Souvenir



Un jardin du souvenir a été aménagé et bordé de buis par les agents communaux qui ont également mis en place les neuf cases funéraires en granit qui seront concédées à la population. Le coût de cette opération est de 4 173.68 € TTC.

VOIRIE :

Ecoles : Sécurisation des abords

Pour assurer la sécurité des élèves fréquentant les écoles publiques pendant les heures d'arrivée et de sortie des classes, un réaménagement des abords était nécessaire :

↳ une « Zone 30 » avait été instaurée par arrêté municipal depuis plusieurs années déjà et a été renforcée par l'installation de ralentisseurs sur la voirie, par les agents municipaux, pour un coût de 6 455 € TTC.

↳ l'arase du talus a permis l'aménagement d'un trottoir sécurisé par des barrières par les agents de la Communauté de Communes du Magnoac et la création d'un parking le long de la rue.

Enfouissement de lignes

Afin d'éliminer progressivement les fils aériens qui perturbent notre cadre de vie, des travaux d'enfouissement de lignes téléphoniques et électriques ont été effectués sur la « Place de la mairie » et sur la Place « Paul Soulès » (ancienne Place « de la Résistance »).

Aménagement d'un nouveau logement :

L'ancien cabinet médical occupé par le Dr GHARFI dans le bâtiment du dispensaire, place de l'Estelette a été réhabilité : il est devenu un logement de plain-pied de type 2 (séjour + chambre) donnant sur la place de l'Estelette, avec un jardinet privatif matérialisé par des bacs à fleurs végétalisés.

Cette opération d'un coût modeste permet à la commune d'agrandir encore son parc locatif.

Réalisations... Réalisations...

L'assainissement

La loi sur l'eau du 03 janvier 1992 a conduit les communes à adopter un schéma d'assainissement collectif pour la collecte et le traitement des eaux usées, et la mise en place d'un contrôle régulier pour les systèmes d'assainissement individuels (qui ne peuvent être raccordés au collectif).

LE DOUBLE SYSTEME DE FILTRAGE INNOVANT DE LA STATION D'EPURATION



Pré-filtrage par biodisques



Filtres macrophytes à roseaux

L'assainissement collectif réalisé à ce jour

◆ La première tranche de travaux a consisté à :

- Créer la station d'épuration de capacité 1 100 équivalent-habitants.
- Créer un réseau d'assainissement de près de 2,4 km (en rouge sur le plan).
- Raccorder à ce réseau 135 foyers.

Le montant des travaux s'est élevé à 1 474 000 € subventionnés à hauteur de 47 % par le Conseil Général et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

◆ La deuxième tranche de travaux a consisté à :

- Créer un réseau de 1,6 km (en violet sur le plan).
- Raccorder à ce réseau 63 foyers.

Le montant des travaux s'est élevé à 465 000 € subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 85 727 € soit 18 %.

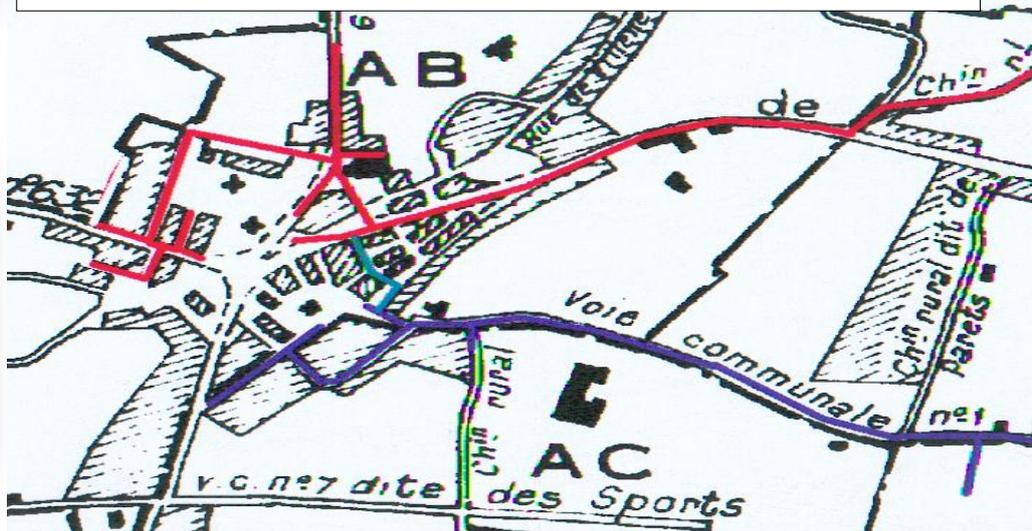


A noter :

- La redevance aux raccordés est fixée au forfait de 27.50 € par semestre + 1.42 € par m³ d'eau consommée.
- Les abonnés situés dans la zone d'assainissement collectif mais non raccordés supportent une redevance de 0.35 € par m³ d'eau consommée au titre de l'amortissement du coût d'installation de la station d'épuration prévue pour le raccordement de la totalité des usagers situés dans cette zone.
- Le raccordement au réseau mis en service est obligatoire sous 2 ans.

LEGENDE :

- 1^{ère} tranche de travaux terminée : centre du bourg + route de Toulouse + station d'épuration
- 2^{ème} tranche de travaux terminée : partie Sud-est du bourg + rue des écoles + quartier Carrole
- 3^{ème} tranche de travaux en cours : rue des Vicomtes de Labarthe + rue du Tounis (partie) + lotissement communal



Réalisations... Réalisations...

collectif communal

L'assainissement en cours ou à venir

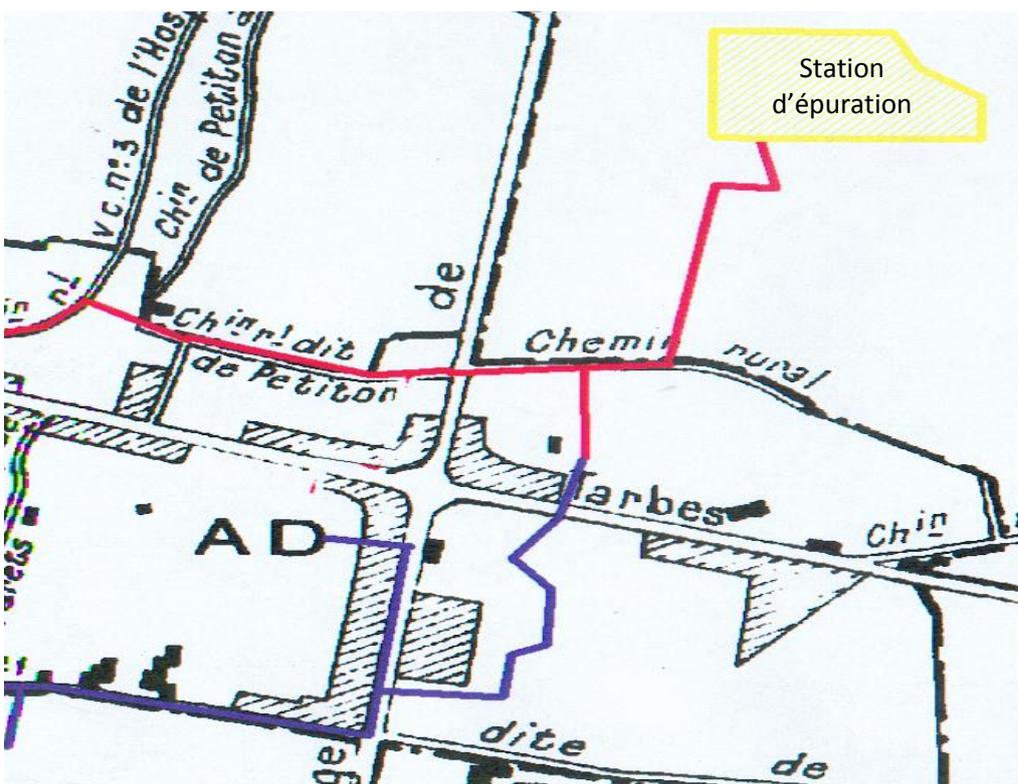
♦ La troisième tranche en cours de réalisation permettra de :

- Créer un réseau de 740 ml (en vert sur le plan ci-dessous) qui dessert les rues des Vicomtes de Labarthe, du Tounis (partie) et le lotissement communal ;
- Permettre le raccordement à ce réseau de 40 foyers, dont le lotissement communal. L'exécution des travaux est assurée par le groupement d'entreprises Acchini/Pomès-Darré pour un montant de travaux HT de 111 446.28 €.



ATTENTION : IMPORTANT !

Pour le bon fonctionnement de l'ensemble du système d'assainissement et de la station d'épuration, **ne rien jeter dans vos toilettes qui ne se dégrade dans l'eau** (vérifiez bien sur l'emballage que vos lingettes soient dégradables car ce n'est pas systématique, ne mettre aucune fibres textiles).



...Et la partie du village non raccordable ?

Pour tous les autres usagers, qui ne peuvent pas être raccordés à l'assainissement collectif, un contrôle du système d'assainissement individuel est obligatoire tous les 4 ans et effectué par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du Pays des Coteaux.

Son coût est de 58 €.

Renseignements utiles :

Pour contacter le SPANC :
05.62.35.76.22

Pour faire vidanger votre fosse septique :
Contactez la mairie au 05.62.39.80.62 pour signer la convention qui vous permettra de bénéficier d'un tarif très concurrentiel auprès d'un partenaire du SPANC.

Acquisition des biens de la famille CAZALAS

Les membres de la succession des biens de la famille CAZALAS ont souhaité comme unique interlocuteur pour la vente, la Commune de Castelnau-Magnoac.

Après avis des Services des Domaines, l'acquisition de l'ensemble des propriétés bâties et non bâties a été décidée par la municipalité pour un montant global de 440 000 €.

Trois biens dans cette acquisition :

1 : bois s'étalant entre la CD 632 à l'entrée du village Nord en partie haute, et jusqu'au pied du lac en partie basse. Après l'exploitation de pièces de bois exceptionnelles triées et vendues selon leur qualité, pour l'ébénisterie chinoise ou le chauffage, ou la cellulose, pour un rapport intéressant de 6 583.89 € TTC. Un nouvel espace de promenade boisée permet maintenant un accès pédestre au lac plus confortable.

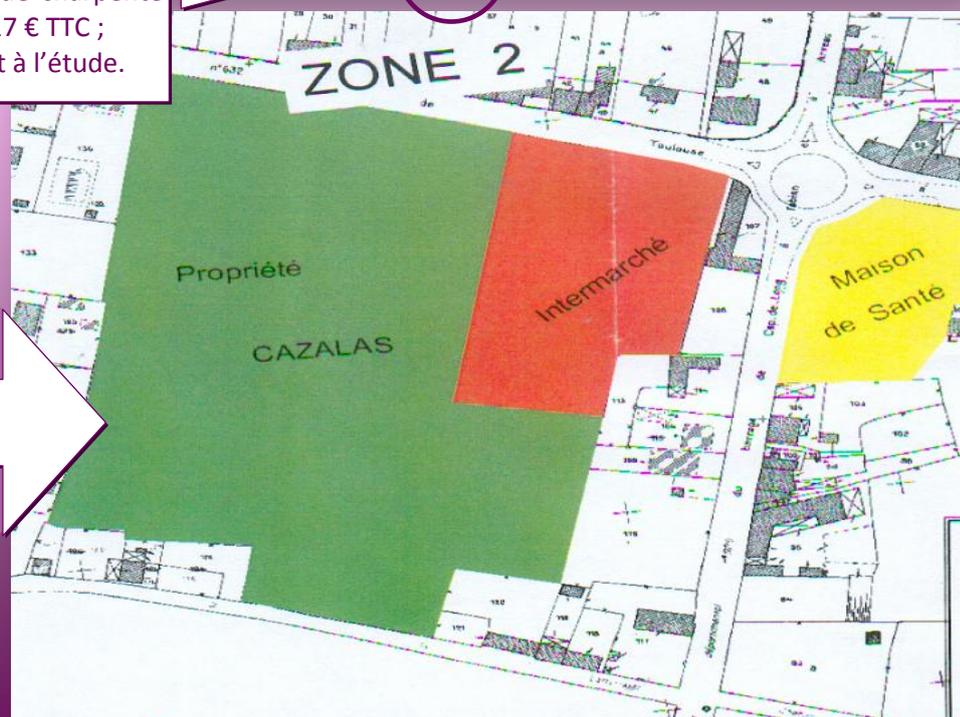
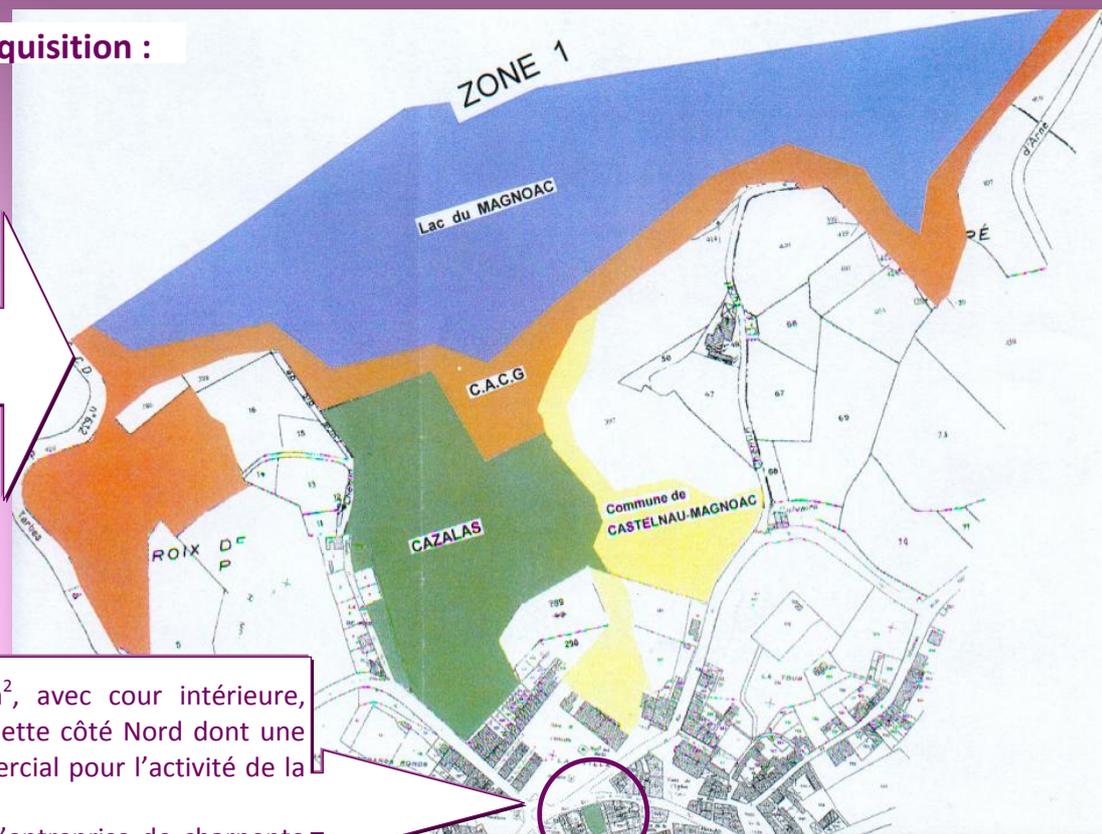
2 : un immeuble de 504 m², avec cour intérieure, donnant sur la place de l'Estelette côté Nord dont une partie est louée en bail commercial pour l'activité de la pharmacie.

La toiture a été rénovée par l'entreprise de charpente Michel NAVAILH pour un montant de 23 817 € TTC ; Des projets de location de ce bâtiment sont à l'étude.

3 : terrain plat Quartier Carrole idéalement situé :

- entre deux voies publiques, la CD 632 côté Nord et la rue de la Carrerrasse côté Sud,
- à proximité du supermarché et des services de santé
- à proximité des écoles et des activités enfance et jeunesse de l'AFR.

Ce terrain dont le bornage est terminé et dont la viabilisation est en cours, a déjà permis la vente d'un lot, deux autres lots sont réservés, sur les 26 lots à usage privé + un lot à usage commercial. (en page suivante, le plan du lotissement).



Plan des lots du lotissement communal

Le bornage confié à Mr MAROBIN d'Arreau, expert géomètre est terminé.

Le permis d'aménager obtenu, les travaux de viabilisation effectués par l'entreprise de TP POMES DARRE de Lalanne-Trie ont pu débuter le 23 janvier 2012.



Le point sur les effectifs de l'école



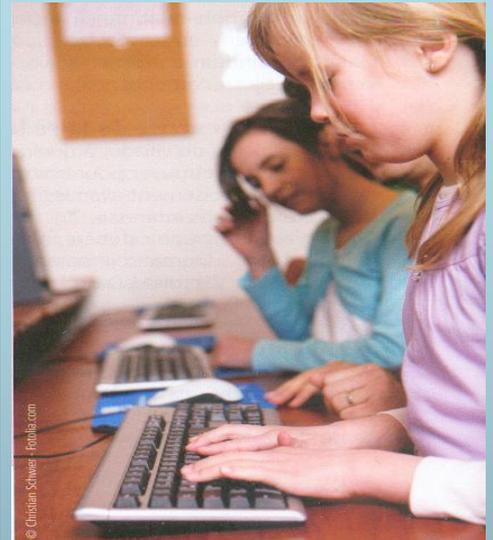
Depuis 15 ans, notre Ecole Primaire a vu le nombre des élèves augmenter de façon constante.

Les 95 élèves de 1995 sont aujourd'hui 165. Cette croissance a permis l'ouverture de deux classes de maternelle et une classe d'élémentaire supplémentaires : l'école des Parets compte donc aujourd'hui trois classes

maternelles et quatre classes élémentaires.

Une tendance positive précieuse dans nos espaces ruraux régulièrement menacés de fermeture de classes et de restrictions budgétaires.

L'école élémentaire passe au numérique !



Dans le cadre du programme initié en 2010 par les pouvoirs publics en vue de favoriser le développement des écoles numériques en milieu rural, 5000 communes françaises inférieures à 2000 habitants dont 46 dans le département pouvaient en être bénéficiaires.

Après avoir été retenue par l'Inspection Académique, la candidature de notre commune a ainsi permis à notre école élémentaire d'être dotée d'une classe numérique mobile depuis septembre 2010.

Le parc informatique est composé de neuf ordinateurs portables, d'un tableau numérique (écran géant numérique relié à un ordinateur) et vidéoprojecteur.

Les ordinateurs portables peuvent ainsi être utilisés dans une seule classe ou plusieurs classes, selon les activités pédagogiques engagées.

Cette opération, d'un montant de 13 455 € TTC a été subventionnée par l'Etat à hauteur de 9 000 €.

CANTINE SCOLAIRE

Produits locaux, bio, éducation autour du bien-manger et surtout de nouvelles règles nutritionnelles obligatoires au menu !

Montrons l'exemple en se plaçant même bien au-delà des obligations du Grenelle de l'Environnement : ayant moi-même participé à deux groupes de travail du Grenelle, je suis attentif à la qualité des repas de notre cantine scolaire et au respect de la réglementation applicable.

120 repas quotidiens sont élaborés par le secrétariat et préparés par notre cuisinière Sophie Dossat, depuis 15 ans.

Dans le souci permanent de doser les ingrédients *coût – goût – qualité* c'est dans le respect de la réglementation (légumes et fruits frais, féculents, moins de graisse et de sucre, viande non hachée, produits labélisés) et avec fierté que les menus de la cantine peuvent être affichés :

- 43 % de produits issus de l'agriculture biologique,
 - 29 % de produits issus de circuits courts (locaux)
- (obligation du Grenelle : 15 % minimum de produits bio et locaux aujourd'hui et 20 % en 2012 !).**



Ils sont consultables sur notre site www.castelnau-magnoac.fr

... et pour manger dans de bonnes conditions, le côté ludique en plus, les tout-petits sont attablés à la bonne hauteur et tout en couleurs (tables rabaisées et petites chaises colorées) !

Installation d'un chauffe-eau solaire :

Dans le respect de l'environnement par le biais des énergies renouvelables, un chauffe-eau solaire alimente la cantine en eau chaude, à l'aide de capteurs solaires installés en toiture. Le coût de cette opération est de 8 316 € TTC.



Dossiers ... Dossiers ... Dossiers ...

Vie Scolaire... Vie Scolaire... Vie Scolaire...

Aménagements constants et améliorations pour le bien-être des enfants !

A l'occasion du raccordement des écoles au système d'assainissement collectif de la rue des écoles, le problème quasi permanent de la boue dans la cour de récréation a enfin été solutionné à l'école maternelle par l'installation d'une pelouse synthétique, pour un coût de 8 838 € TTC. Actuellement, un drain permettant d'assainir la cour de l'école élémentaire qui présente le même problème de boue que la maternelle est en cours d'installation.



Nous évoquons également en page 4, rubrique « Voirie », la sécurisation des abords de l'école par des mesures multiples et complémentaires ; cette sécurisation est maintenant aboutie par l'élimination, en 2011, de la haie de cyprès qui clôturait l'école maternelle. Mise à mal par les forts coups de vent successifs de ces derniers temps, elle devenait une menace pour les enfants et donnait une allure inesthétique à l'entrée de l'école maternelle.



Cependant, les arbres existants ont été conservés et pour végétaliser à nouveau l'école de façon réfléchie, de nouveaux sujets ont été plantés au Sud, ils donneront de l'ombre dans les cours de récréation très bientôt !

Enfin, pour que tous se sentent bien dans les locaux de l'école, les peintures sont peu à peu reprises, donnant aujourd'hui des couleurs acidulées aux salles de classe (vert, orange, violet, jaune, bleu.....)



Transfert de la « compétence Ecoles »

Afin de regrouper les dépenses de fonctionnement des écoles du Magnoac (Campuzan - Castelnaud - Monléon - Thermes), la « compétence écoles » a été transférée à la Communauté de Communes du Magnoac depuis le 01.09.2010.

Ainsi, pour nos écoles communales, la gestion du fonctionnement des écoles est prise en charge par la Communauté de Communes et se sont trois agents d'animation scolaire qui ne font plus partie des effectifs communaux mais relèvent maintenant de la Communauté de Communes ; il s'agit de :

- Catherine DOSSAT, ATSEM
- Marylène LARRIEU, et Marie-Pierre RORHBACHER, adjointes d'animation

Les dépenses d'investissement (travaux sur le bâti) et la cantine scolaire restent à la charge de la commune. Le Budget annexe « Caisse des Ecoles » sera supprimé au profit d'un regroupement sur le budget communal.

Jardinage à l'école !

A l'initiative du Sivom de St-Gaudens et avec l'accord et l'accompagnement des enseignants, des carrés de bois remplis d'un mélange de terre végétale et de terreau ont été mis à disposition des élèves de classes élémentaires. Une façon bien concrète... et ludique d'apprendre à jardiner et à respecter la nature dès le plus jeune âge !



Réf. Article L 2224-5 et D 2224-1 du C.G.C.T

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

♦ Le service « Eau-Assainissement » présente le caractère d'un service public à caractère industriel ou commercial, exploité en régie, disposant d'un budget spécifique, annexe au Budget de la Commune.

♦ La fourniture de l'eau potable fait l'objet de contrat d'achat / vente d'eau en gros souscrits auprès :

- ↳ Du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable du Lizon (SIAEP)
- ↳ Du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Hautes Vallées Gers Baise (SAUR), pour la desserte des abonnés du quartier Haulong.

♦ Le prix de l'eau comporte :

- une partie fixe semestrielle destinée à couvrir les frais d'exploitation
- une partie proportionnelle au volume d'eau consommé, majorée en ce qui concerne le SIAEP du Lizon par une redevance pour préservation des ressources en eau.

♦ Le nombre de branchements en service s'élève à 629, (14 appartements équipés en compteurs en attente d'attribution), répartis comme suit :

- Résidences permanentes : 450
- Résidences secondaires : 151
- Jardins : 28

♦ Un équipement électronique en liaison avec la comptabilité mairie a été mis en place depuis 2010 qui permet de relever les compteurs au moyen de la relève radio (relève à courte distance) pour une exécution plus rapide.

A ce jour, les compteurs équipés de ce dispositif sont au nombre de 120. A la fin du premier semestre 2012, ce seront 230 compteurs qui seront dotés de cette télérelève.

♦ Pour l'année 2011, le volume d'eau acheté au SIAEP du Lizon est de 70 955 m³ et pour la SAUR 2 218 m³ soit **au total un volume de 73 173 m³**.

♦ Volume d'eau facturé en 2011 : 55 601 m³.

♦ Le rendement du réseau de distribution s'établit donc à 55 601 : 73 173 = 76 % (75 % en 2011)

♦ La distribution de la consommation par abonné s'établit ainsi :

- De 0 à 10 m³ = 36 %
- De 11 à 50 m³ = 43 %
- De 51 à 100 m³ = 13 %
- Plus de 100 m³ = 8 %
- Plus de 1 000 m³ = 3 abonnés (Hôtel, Intermarché, Maison de Retraite)



**les arrivées ou les départs de
logements doivent être signalés
le plus rapidement possible en
mairie pour la bonne gestion des
factures d'eau potable.**

Dossiers ... Dossiers ... Dossiers ...

-blic "Eau - Assainissement" communal

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES

- ◆ Le prix de l'eau fournie aux usagers comporte :
 - Une partie fixe semestrielle d'un montant de 15 € destinée à couvrir les charges d'exploitation du service
 - Une partie proportionnelle fixée à 1.20 € par m³ d'eau consommée.
- ◆ Pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif la redevance a été fixée à 1.42 € par m³ d'eau consommé, et l'abonnement au réseau à 27.50 € semestriels.

Les abonnés situés dans la zone d'assainissement collectif mais non raccordés au réseau supportent une redevance de 0.35 € par m³ d'eau consommée au titre de l'amortissement du coût d'installation de la station d'épuration prévue pour le raccordement de la totalité des usagers situés dans cette zone.

- ◆ Le prix de revient du m³ d'eau potable est de 1.21 € (1.23 € en 2011) par m³ (détails des éléments de calcul ci-contre).
- ◆ Le montant des recettes liées à la facturation de l'eau consommée et des prestations assainissement pour 2011 s'élève à 153 638 €, répartis de la façon suivante :
 - Vente d'eau = 84 086 € soit 55 %
 - Redevance assainiss..... = 50 306 € soit 33 %
 - Taxes = 19 247 € soit 12 %

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- ◆ Le montant financier des travaux d'assainissement est de :
 - 590 304 € (station d'épuration)
 - 1 328 618 € (1^{ère} et 2^{ème} tranches de réseau).
- ◆ Le montant des subventions accordées en 2011 par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général est de :
 - 295 150 € soit 50 % (station d'épuration)
 - 531 448 € soit 40 % (1^{ère} et 2^{ème} tranches de réseau).
- ◆ L'encours de la dette emprunts au 31.12.2011
..... = **1 114 400 €**

L'annuité de remboursement pour 2012 :

Capital	=	22 765 €
Intérêts	=	44 283 €
Total	=	65 048 €

Le choix d'un prêt à très long terme (40 ans) a permis d'atténuer au maximum la charge d'amortissement impactant le prix du m³ d'eau consommée. Ainsi la charge directe de fiscalité des ménages est très peu touchée.

PRIX DE REVIENT DU M³ D'EAU en 2011

- ◆ Achat d'eau (Lizon / Saur)..... = 47 040 €
- ◆ Personnel (agents territoriaux)..... = 16 000 €
- ◆ Matériel = 5 825 €
- ◆ Entretien matériel = 1 825 €
- ◆ Frais de fonctionnement = 2 200 €
- ◆ Amortissement compteurs = 3 947 €
- ◆ Taxe pollution = 11 963 €
- TOTAL = 88 800 €**

- ◆ Volume d'eau consommé (Lizon/Saur) = 73 172 m³

PRIX DE REVIENT du M³ D'EAU CONSOMMEE = 1.21 €



Nouveau ! Nouveau ! Nouveau !

LA DÉCHETTERIE



La collecte de tout type de lampes à basse consommation et tubes usagés :
Non cassés - Sans emballage - Portant le symbole : 
Ces lampes ne se jettent plus, elles se recyclent !



La collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS) :

Les DMS sont des déchets dangereux issus d'usages domestiques et pouvant présenter, par leur nature chimique, des risques pour l'homme (blessures par projections...) et pour l'environnement (pollution). Ils contiennent des produits explosifs (aérosols), corrosifs (acides), nocifs, irritants (ammoniaque, résine), comburants (chlorates), facilement inflammables, dommageables pour la nature. Ces produits doivent suivre une filière de traitement spécifique et portent ces pictogrammes :

 Explosif 10	 Facilement inflammable 11	 Extrêmement inflammable 12	 Toxique 13	 Très Toxique 14
 Comburant 15	 Nocif 16	 Irritant 17	 Corrosif 18	 Dangereux pour l'environnement 19



La collecte des déchets piquants :
Les aiguilles usagées font partie des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et doivent suivre un circuit d'élimination spécifique (risques de contamination et d'accidents).

↳ demandez la première boîte homologuée à votre pharmacien afin d'y stocker vos aiguilles usagées ; apportez-la en déchetterie lorsqu'elle est pleine ; l'agent de la déchetterie vous remet une boîte vide.



Rappel : la déchetterie s'adresse uniquement aux particuliers !

Déchets acceptés

-  Métaux, ferraille
-  Carton
-  Déchets verts
-  Encombrants
-  Huile de vidange
-  Déchets piquants
-  Papier
-  Lampes basse consommation
-  Verre
-  Bouteilles plastiques
-  Piles, batteries
-  DMS

Prochainement :
Un container à palettes et cageots (ils seront recyclés par le Sivom pour alime

LES COLONNES DE TRI SELECTIF

Pour quels déchets ?

Toutes les bouteilles de plastique ;
Tous cartons d'emballage fins ; Briques alimentaires
Papiers ; Verre ; Piles

Où ?

Chemin de la ligne (près de la Maison de Retraite)
Route de Pratbeziaou (parking du Cimetière)
Promenade des Tilleuls (derrière la salle des fêtes)

Recommandations



→ Les dépôts sauvages de déchets au pied des colonnes de tri sélectif ou de conteneurs à ordures ménagères sont **INTERDITS**, sous peine d'une amende (art. R 635-8 du Code Pénal)

→ **Rappel** : les ordures ménagères doivent être déposées dans les containers prévus à cet effet, dans votre quartier, dans des sacs fermés.

La municipalité fait appel au civisme de chacun : chaque type de déchet a son lieu spécifique de dépôt à votre disposition, merci de les respecter.

Les points de tri et les containers à ordures ménagères ne sont pas des décharges sauvages !



Résultats 2010 des emballages collectés et recyclés

Bouteilles plastique épais :
48 tonnes = 74 tonnes de rejet éq. CO² évitées
(émission de 44 personnes en 1 an)

Papiers, emballages :
1365 tonnes = 1919 tonnes de bois (soit environ 3838 stères de bois de chauffage)

Cannettes :
3 tonnes = 8 tonnes de bauxite (minerai d'où l'on extrait l'aluminium)

Bouteilles plastique fin :
60 tonnes = 37 tonnes de pétrole brut

Boîtes de conserves :
70 tonnes = 807 m³ d'eau (consom. de 14 personnes en 1 an)

Packs de lait :
16 tonnes = 65 MWh d'énergie (consom. de 6 personnes en 1 an)

Bouteilles verre :
927 tonnes = 609 tonnes de sable
1 emballage =

Bénéfices environnementaux ou Economies de matières premières

Portes ouvertes au centre de tri : un circuit au cœur de nos emballages !

Tous les 1^{ers} mercredis du mois, de 10 h à 12 h

Le hangar de stockage, la cabine de pré-tri... et après ?? Par où passent nos emballages avant de terminer sous forme de balles ?

Profitez de la proximité de votre centre de tri sur le site de la Graouade (entrée de St-Gaudens) pour le découvrir.

Informations au 0800 573 486

Les actions intercommunales dans notre chef-lieu...

Article issu de « L'Information Agricole » – n° 846 – avril 2011

Une Maison de Santé

Ouverte en 2009, la maison de santé pluridisciplinaire de Castelnau-Magnoac (...) comble en partie un déficit de l'offre de soins et contribue à l'attractivité de son territoire.

En 2005, les cantons de Trie-sur-Baïse et de Castelnau-Magnoac sont classés « zone déficitaire » en offre de soins avec, en outre, un important départ à la retraite des praticiens prévu dès 2012. Parallèlement, une reprise démographique et un rajeunissement de la population sont observés sur l'ensemble du pays. Face à ce constat, Bernard Verdier, président du Pays des Coteaux et maire (...) lance en 2005 un projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) et décide de fournir le terrain à la communauté de communes du Magnoac qui devient le maître d'ouvrage du projet.

Inaugurée le 25 juin 2010 par Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, la MSP abrite :

- Trois cabinets médicaux,
- Deux cabinets dentaires,
- Un cabinet infirmier,
- Le service de soins infirmiers à domicile,
- L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR),
- Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

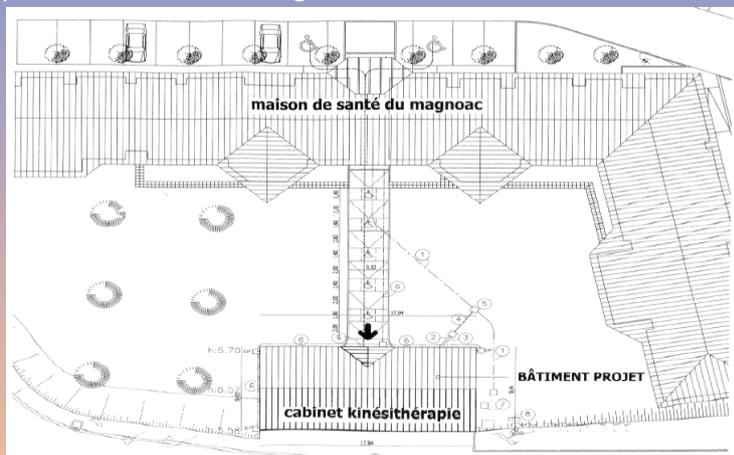
En outre, dans un bâtiment adjacent, se trouvent le groupe vétérinaire et sa clinique.

Une Offre de soins qui contribue à l'attractivité territoriale

Ouverte de 8 heures à 20 heures, la MSP propose une offre de soins étendue contribuant ainsi au maintien de la population locale et des professionnels de santé (...).

Bernard Verdier insiste sur l'importance d'une vision territoriale pour que le projet soit une réussite. « Il est indispensable de penser à un aménagement global du territoire et de développer toute une batterie de services à la population, qu'il s'agisse de l'offre culturelle, de la vie associative, des activités sportives ou d'équipements intégrant la question de la petite enfance... ».

Pour un coût global de 2.5 millions d'euros, la MSP a bénéficié de 70 % d'aides extérieures venant de l'Etat (via le PER), de la Région et du Département. Quant aux 30 % restants, l'intercommunalité a eu recours à un emprunt global.



Un cabinet de kinésithérapie en annexe de la Maison de Santé

Après la création de la Maison de Santé, la Communauté de Communes élargit le pôle Santé du Magnoac, en devenant maître d'ouvrage d'un cabinet de kinésithérapie avec piscine de rééducation fonctionnelle.

Située à proximité immédiate de la Maison de Santé, la grange Morère, typique du bâti des Côteaux, est restaurée dans le respect de sa qualité architecturale et accueillera ce nouveau service de soins.

Cette réalisation renforce le regroupement et la cohésion des services de santé du Magnoac sur un même site, tout en donnant sa vraie dimension à ce très beau bâtiment.



Les actions intercommunales dans notre chef-lieu...

dans le Magnoac

Un travail en concertation étroite

Dès le début du projet, les professionnels de santé de la MSP ont été associés à l'aménagement du bâtiment pour décider de l'occupation des volumes, de la disposition des outils de travail... L'intercommunalité n'est intervenue que pour veiller à ce que l'esprit de mutualisation des moyens soit respecté, en encourageant par exemple la réalisation d'une salle d'attente commune. Cette appropriation des locaux par les futurs occupants a demandé deux ans de travail.



Michel Mercier, Ministre de la Santé et Bernard Verdier, le jour de l'inauguration de la MSP.

Selon Bernard Verdier, (...) elle a été la condition de la réussite du projet. « Les collectivités peuvent être à l'origine du projet d'une maison de santé et associer dès le départ tous les professionnels. On évite ainsi les coquilles vides car la démarche est partagée et que l'on a su créer ensemble les conditions d'attractivité nécessaires en offrant, à la population comme aux professionnels, l'offre la plus complète possible de toutes les compétences en matière de santé ».

(...) La télémédecine

Pour préparer l'avenir en partenariat avec les hôpitaux de Lannemezan, la communauté de communes va mettre en place un service de télémédecine. Grâce à l'Internet haut débit, il est possible de réaliser un diagnostic partagé entre un professeur hospitalier et un médecin de la MSP par exemple. (...) Aujourd'hui, les professionnels de santé veulent travailler sur des sites de regroupement. Les premières MSP prouvent qu'elles sont l'outil de demain.

Retrouvez
tous vos
services
de santé en page
détachable
ou sur www.castelnau-magnoac.fr

Un Centre d'accueil alternatif



Après la création de la Maison de Santé et le projet de réhabilitation de l'ancienne grange en Centre de rééducation fonctionnelle (kinésithérapie et piscine) dont les travaux sont en cours, la Communauté de Communes a acquis récemment le bâtiment des Sœurs St-Joseph, sis à proximité de la Maison de Retraite.

Ce bâtiment sera réhabilité pour accueillir les personnes isolées, en difficulté de santé passagère, ayant besoin d'un suivi médical, ou pour permettre aux aidants de bénéficier d'un temps de répit. Le fonctionnement se fera en étroite relation avec les services de santé locaux.

Un service précurseur qui verra le jour sur notre territoire.

Dossiers ... Dossiers ... Dossiers ...

Le Lac... Le Lac...

Un parcours de santé au bord du lac et...

Pour joindre l'utile (*l'effort physique nécessaire à la santé*) à l'agréable (*un cadre verdoyant au bord de l'eau*), une commission spécialement formée pour l'étude et la mise en place d'un parcours de santé homologué a été mise en place (Paul Gharfi, conseiller municipal et médecin, Georges Durand, 1^{er} adjoint chargé du budget et les agents techniques communaux).

Opérationnel dans son intégralité (13 modules) depuis l'automne 2010, il a été implanté dans la zone de terrain appartenant à la Commune.

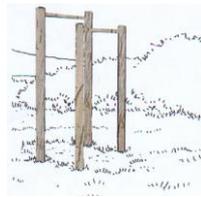
Son coût total est de 6123 €.

Il sera accessible à pieds depuis « La Promenade des Tilleuls » située à l'arrière de la salle des fêtes, grâce à l'aménagement d'un sentier qui aboutira directement au premier module.

MODULES

(dans l'ordre)

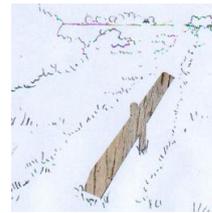
- 1 Barres asymétriques
- 2 Pas de géant
- 3 Poutre mobile
- 4 Barres fixes
- 5 Saute mouton
- 6 Echelle double
- 7 Poutre d'équilibre
- 8 Parcours de sauts
- 9 Barres parallèles
- 10 Echelle de suspension
- 11 Pupitre de force
- 12 Mur d'escalade 2 faces
- 13 Abdominaux



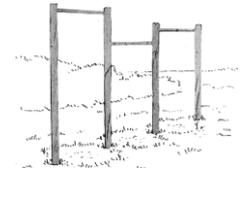
1



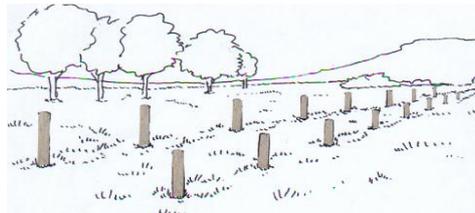
2



3



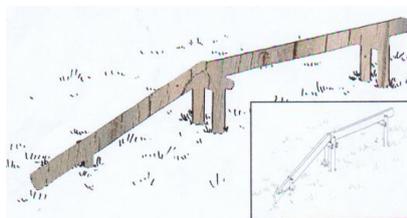
4



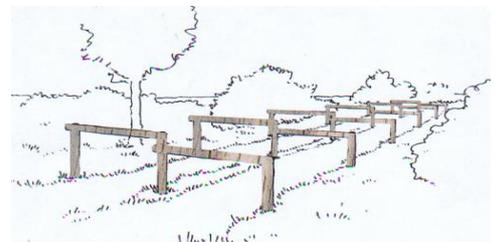
5



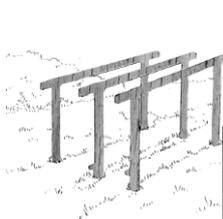
6



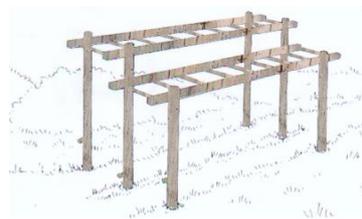
7



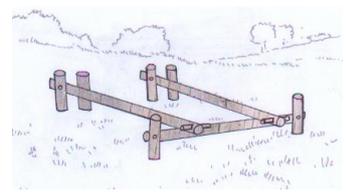
8



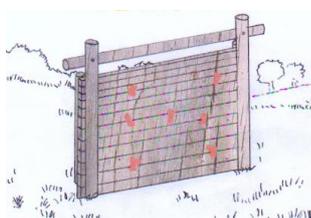
9



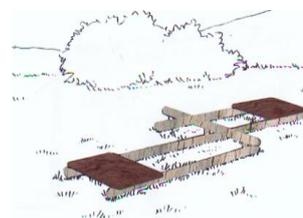
10



11



12



13



Le Lac... Le Lac...

un aménagement touristique en projet

Aménagement de pontons:



Le Conseil Général a voté l'installation, dès cette année, de trois pontons :

- l'un, pour l'accès des activités nautiques non motorisées,
- les deux autres, pour la pêche.

Plusieurs accès pédestres possibles aux abords du lac depuis le village:

Dans le cadre de l'acquisition foncière par la commune des biens de la succession CAZALAS (voir p. 8) l'une des parcelles, composée de bois, permet aujourd'hui à la Commune d'étendre son domaine à proximité du lac. Quatre accès pédestres directs au lac pourront ainsi être proposés depuis le village, dont les trois premiers sont en cours d'aménagement et chemineront au milieu du bois :

- le premier, démarrera de l'arrière de la salle des fêtes, promenade des Tilleuls,
- le deuxième, au bout du chemin de la Croix de Pierre (anciens abattoirs),
- le troisième, face au bâtiment des pompiers,



Les activités autour du lac se développent :

Le feu d'artifice :



Dans le cadre de la fête locale, le Comité des Fêtes vous propose déjà le cinquième feu d'artifice sur le lac qui sera tiré cette année le dimanche 12 août.

Des courses à pieds :

L'association « Magnoac Randos », est organisatrice de la 3^{ème} édition de la **COURSE DU LAC** mi-mai et de la 2^{ème} édition du **TRAIL de Castelnaud-Magnoac** prévue le 09 septembre (plus de 400 concurrents attendus)

(toutes les infos sur le site www.castelnaud-magnoac.fr)



1er championnat de France de swooping de Castelnaud :



Air 65, association basée sur l'aéroclub pour les sauts en parachute, a organisé en 2010 une compétition nationale d'atterrissage de précision sur le lac.

Cette association a également proposé des vols en Montgolfier pour la fête locale 2010 avec décollage depuis le lac.

← Le 4^{ème}, déjà créé lors de l'aménagement du lac, plus physique, depuis la rue de la Tour, par un sentier qui serpente agréablement le long du coteau Ouest du village.

En bref... en bref...en bref...

Forêt communale

L'ONF a soumis un projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale accepté par la Municipalité pour une durée de 15 ans de 2009 à 2023.



Acquisition de matériel

Une nouvelle épareuse

L'ancien matériel devenu inutilisable est remplacé par une nouvelle épareuse d'occasion récente et plus performante (largeur de coupe plus étendue) pour un montant de 8500 €.



Le marché se met au bio !



Les demandes d'emplacements pour la vente de produits issus de l'agriculture biologique sont en augmentation : primeurs, épicerie fine, et produits divers « bio » sont proposés tous les samedis sur notre marché.

Un camion-benne

Pour permettre le transport et la manutention de matériaux dans le cadre de travaux d'adduction d'eau, d'assainissement ou autres, la commune s'est dotée d'un camion avec engin de levage d'occasion pour un montant de 4000 € TTC.



La Bibliothèque devient....MEDIATHEQUE !



La bibliothèque élargit ses services et devient MEDIATHEQUE, en partenariat renforcé avec la Médiathèque Départementale, et des nouveautés :

↳ Trois agents, désormais employées par la Communauté de Communes, (Marylène, Marie-Pierre, Laure) formées par le Conseil Général, à votre service.

↳ des livres renouvelés fréquemment et à la demande, CD, DVD, accès internet.

↳ des bénévoles de l'association culturelle « Terre d'échanges » créée à cet effet, pour des actions liées à la lecture (contes, jeux) auprès des plus jeunes et à l'échange de savoirs intergénérationnel et tous publics, le samedi matin.



En période scolaire, accueil :

mercredis de 9 h à 12 h / 14 h à 17 h ; samedis de 9 h à 12 h

Pendant les vacances scolaires, accueil :

mercredis et samedis de la 1^{ère} semaine de chaque vacances

Recensement 2012

Tous les 5 ans, l'INSEE établit une collecte des informations sur la population. Pour Castelnau, cette enquête se déroulait du 18 janvier au 19 février 2012. Vous avez sûrement accueilli l'une de nos deux agents recenseurs

Chantal Lahaye et
Véronique Le Noble

Merci de votre
participation !

Enfin un site internet pour la Commune !

Retrouvez enfin toutes les informations que vous cherchez à Castelnau-Magnoac sur :

www.castelnau-magnoac.fr

Le site est actualisé régulièrement. Votre avis nous intéresse !



En bref... en bref... en bref...

De nouvelles familles

Les seize logements de la première phase de travaux de la Résidence du « Pic du Midi » de l'office privé Colomiers Habitat attirent de nouveaux visages sur la commune. A ce jour, la quasi-totalité des logements est occupée par un public varié : personnes seules, jeunes couples avec enfants qui pour certains sont inscrits à l'école maternelle ou élémentaire.

Dans quelques temps, ces foyers formeront, aux côtés des nouveaux propriétaires fonciers du lotissement communal en cours de viabilisation dans la même rue (voir article de la page 8-9), un quartier flambant neuf qui grossira notre village d'autant de familles nouvelles !



Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



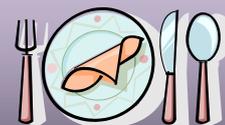
Les derniers événements qui marquent le Monde et ses populations (important séisme au Japon entraînant une catastrophe nucléaire), ou notre territoire français en 2010 (tempête Xynthia, inondations de Draguignan, épisodes neigeux répétitifs, etc.), démontrent chaque jour un peu plus l'importance pour les collectivités de se préparer dans le rôle qui est le leur : la direction des opérations de secours et la sauvegarde des populations.

Comme l'ensemble des communes de France, Castelnaud a été invitée à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde pour la gestion d'évènements inhabituels sur la commune (risque sanitaire, épisodes météorologiques exceptionnels, séismes, évènements majeurs...)

Ce document opérationnel recense l'ensemble des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires en cas de gestion de crise. Le PCS Castelnaud-Magnoac a été soumis à la validation des services préfectoraux dès la fin 2010. Après acceptation par le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion, il est maintenant opérationnel.

Nouveaux exploitants au bar Memory

Mr Valentin CABOT et Melle Carine YCART sont devenus les titulaires du nouveau bail commercial signé avec la Commune en janvier 2011.



L'activité Restauration a été rajoutée à la destination initiale de ces locaux, ce qui permet depuis l'an dernier à ce jeune couple de vous réserver le meilleur accueil avec une carte très variée de pizzas dont ils sont spécialistes, et des menus du jour.

Effectif des agents communaux au 1^{er} janvier 2012

Faisons le point des employés communaux titulaires après le transfert de trois agents communaux vers la Communauté de Communes :

- ☺ Christian SABARROS, secrétaire de mairie
- ☺ Odile FERNANDEZ, adjoint administratif 1^e classe
- ☺ Sophie DOSSAT, adjoint technique, cantinière
- ☺ Patrick RECURT, adjoint technique 1^e classe
- ☺ Laurent DUFFOURC, adjoint technique
- ☺ Eric MATHA, adjoint technique
- ☺ Mathilde FILHO, adjoint d'entretien
- ☺ Marie-Paule MARGO, adjoint d'entretien

Le parcours citoyenneté

Dans le cadre de la professionnalisation des armées décidée par le Président de la République, et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 oct. 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français, garçons ou filles.

Cette réforme a institué un **Service National universel** en instaurant un véritable « parcours de citoyenneté » afin de susciter une prise de conscience collective des devoirs de chaque citoyen envers l'effort de défense nationale.

Les trois étapes de ce parcours

- ① **l'enseignement de défense** dans les classes de 3^{ème} et de 1^{ère}
- ② **le recensement obligatoire à 16 ans à la mairie** dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Une attestation vous est alors remise, à conserver précieusement car nécessaire pour tout examen ou concours (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée....). Elle permet aussi l'inscription automatique sur les listes électorales dès 18 ans.
- ③ **la journée défense et citoyenneté** (JDC : ex JAPD).

Bon à savoir... Bon à savoir...

Vous souhaitez faire don de vêtements et autres textiles en bon état ?

Deux possibilités :

① ↩ Trois containers de l'association Bigorre Solidarité sont à votre disposition à l'arrière de la salle des fêtes, à la coopérative de Pratbeziaou et à la déchetterie, pour la collecte de vos :



- Vêtements
- Chaussures (reliées par les lacets)
- Linge de maison
- Petite maroquinerie (ceintures, sacs à mains)
- Jouets

Il suffit de les rassembler dans un sac fermé (moins de 50 l).

En fonction de leur état, ils pourront alors être revendus à bas prix dans des boutiques du Relais 64 (Ding Fring rue Massey à Tarbes)

② ↩ La boutique du Secours Catholique, à côté de la Mairie peut également être intéressée par vos dons. Les bénévoles vous y accueillent dans la convivialité tous les 1ers et 3èmes jeudis après-midis du mois de 14 h 30 à 16 h 30 et tous les samedis matins de 9 h à 12 h.



Vous êtes en litige avec quelqu'un et souhaitez trouver une solution amiable ?



Mr Pierre GUIONNET, conciliateur de justice, près le Tribunal de Tarbes, vous aide bénévolement dans les démarches à entreprendre. Il intervient pour des problèmes divers, de voisinage, arpentages, artisans, commerçants, téléphonies, nuisances.....

Il n'est pas compétent pour les litiges administratifs, divorce, services fiscaux pour lesquels vous devez saisir le Médiateur de la République à la Préfecture.

Ses permanences en mairie :
sur rendez-vous les 1ers et 3èmes jeudis
après-midis du mois,
au : 06 11 805 825

Votre passeport doit être établi ou renouvelé ?

La Commune de Castelnau-Magnoac s'est dotée d'une station d'enregistrement pour passeports biométriques, comme treize autres communes des Hautes-Pyrénées.

Votre demande est enregistrée en votre présence, sur rendez-vous.

Renseignez-vous auprès du secrétariat au 05.62.39.80.62 pour obtenir la liste des pièces à fournir.



Les règles d'urbanisme applicables sur la commune

La réforme du Code de l'Urbanisme du 1^{er} octobre 2007, a conduit les communes qui ne sont pas dotées de POS (Plan d'Occupation des Sols) à se positionner sur le mode d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

♦ Par protocole signé entre la Commune et l'Etat, les demandes d'urbanisme **continuent à être soumises aux dispositions du RNU (Règlement National d'Urbanisme)**. Concrètement, Permis, Autorisations, Certificats.... sont adressés aux services de la Direction Départementale des Territoires via l'Unité Territoriale des Coteaux à Trie-sur-Baïse pour instruction.

Rappel important : Une demande supplémentaire est obligatoire pour les projets situés dans le périmètre de l'Eglise classée (sur un rayon de 500 m). Elle est transmise à l'Architecte des Bâtiments de France pour instruction.

♦ **Instauration de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) :**

Afin de permettre l'extension de l'ensemble d'un quartier, il est maintenant obligatoire d'appliquer la PVR : les propriétaires fonciers ont en charge le coût d'une partie de la réalisation des voies publiques et réseaux nécessaires à l'implantation de nouvelles constructions, sur le principe du prorata.

C'est ainsi que le quartier de Haulong s'est enrichi de nouveaux habitants.

Bon à savoir...

Les frelons asiatiques, communiqué

des services de l'Etat :

Au vu de la prolifération de ces insectes, quelques informations sont à connaître :



Biologie du frelon asiatique :

- Une colonie peut se former dès le début du printemps à partir d'une reine fécondée à l'automne précédent et peut atteindre plusieurs centaines ou milliers d'insectes en fin d'été.

- leur alimentation est à base de pollen, nectar de fleurs, fruits mais aussi d'insectes divers (abeilles, mouches). Leur activité extrême au cœur de l'été devient un réel danger pour la biodiversité locale.

- pour les humains, leur piqûre n'est pas plus toxique que celle des espèces autochtones (abeilles, guêpes ou frelons européens) ; ce sont les piqûres multiples qui peuvent présenter un risque et survenir s'ils se sentent en danger (vibrations d'une tondeuse, violation du périmètre de sécurité du nid : 5 mètres env.)

Piégeage :

Au printemps : piéger très tôt à la sortie de l'hiver avec de l'eau sucrée (pièges classiques à guêpes) et jusque fin avril maximum pour éviter de tuer les frelons européens, plus tardifs.

En été : ils nourrissent leurs larves et commencent à approcher les ruches fin juillet-début août : **l'appât est alors exclusivement protéiné** (pâtées pour chat, croquettes animales, farines de poissons) à mettre à sec dans les pièges ; les installer entre les ruches et à leur hauteur.

A l'automne : piéger de fin septembre jusqu'aux premiers froids, mi-novembre : les jeunes reines se préparent à hiverner. **L'appât est de nouveau sucré.**

Destruction des nids :

L'hiver, les nids sont abandonnés et jamais réutilisés. Il est donc inutile d'intervenir.

Entre le tout début du printemps et l'automne, un nid localisé doit être détruit par une entreprise habilitée et sur votre demande. Vos contacts dans le 65 :

- COURTOIS Olivier 06.86.87.89.61
- DUCOS Bruno 06.22.07.31.62 / 06.70.49.56.07
- Pyrénées Services 05.62.97.58.71 / 06.11.29.27.19
- BUFFIER Thierry 05.62.40.10.19

Etat Civil 2010-2011-2012

NAISSANCES

LONGATO Cyprien	23.09.2010
PROVENZANO Marine	13.07.2010
TISNE-DABAN Léna	01.05.2010
CADEAC Nathan	22.06.2011
DEMBELE Zama	03.05.2011
GUICHARD Enzo	14.07.2011
MERVEILLE Inaya	07.04.2011
POLET Lilou	22.08.2011
TASSEL Baptiste	26.05.2011
GRATIANNE Maïwan	11.01.2012
LAPEYRE Téméo	22.02.2012

MARIAGES

JORGE Samuel & GIL Nathalie	28.08.2010
CAZENAVE Christian & COUPUT Françoise	06.08.2011

DECES

BERTRANUC Dominique	08.05.2010
BROQUERE Marie-Laure (née BOYER)	29.04.2010
DELHOM Jean	13.03.2010
HUTTEL Nancy (Née ARMAND)	09.12.2010
JUEN René	04.05.2010
LETTY Remo	28.01.2010
LIAUT Pierre	05.11.2010
PONS Jeanne (née FO)	07.03.2010
SABATHIER Robert	31.05.2010
BAGNALD Roger	30.10.2011
CABOS Renée (née BORIES)	14.01.2011
DENJEAN Jeanne (née BALTHAZAR)	12.08.2011
DESPAUX René	22.11.2011
DUBOSC Maurice	19.07.2011
DUPONT Pierre	07.05.2011
IBOS Henriette (née TERRAIL)	02.12.2011
LAMORA Juliette (née LADET)	26.12.2011
VINCENT Serge	24.03.2011
WALLIMANN Andrée (née GUILLOT)	08.10.2011
ZANATTA Luigia	07.01.2012

Nous avons une pensée toute particulière pour la disparition de personnalités ayant marqué Castelnau-Magnoac :

- le Docteur Robert Sabathier, maire et conseiller général durant 40 ans, ancien du Corps Franc Pommiers, qui a œuvré pour notre commune et le canton.

- Pierre Dupont, également maire et dont la notoriété professionnelle au titre de restaurateur a fait rayonner la réputation du Magnoac bien au-delà de notre territoire, au travers d'une gastronomie de terroir largement reconnue,

- le Docteur Nancy Huttel, médecin-pompier durant de nombreuses années et également résistante du Corps Franc Pommiers, décorée peu avant sa disparition de la médaille de la famille.

Nous leur témoignons reconnaissance et respect pour leur engagement.

La Municipalité